

Symantec réclame 15 millions de dollars à des pirates

Un gang particulièrement bien organisé qui revendait les solutions contrefaites de sécurité de l'éditeur va devoir passer à la caisse.

L'éditeur vient de déposer une plainte auprès de l'US District Court de Los Angeles à l'encontre de sept individus et de deux sociétés ANYI et SILI Inc.

D'après nos informations, ces groupes de revendeurs ciblaient plus particulièrement les États-Unis et le Canada, le montant du préjudice est estimé à **15 millions de dollars**.

En février 2004, Symantec a commencé ses enquêtes contre l'ANYI et SILI. Et au final pas moins de **10.000 disques durs** contenant des logiciels acquis illégalement ont été saisis.

D'après BSA, en 2005 la France s'est placée dans le peloton de tête des pays qui piratent le plus en Europe. Avec un taux de piratage de l'ordre de **45%**, c'est près d'un logiciel sur deux qui est installé et utilisé illégalement, c'est-à-dire sans licence.

Des affaires similaires pourraient donc bien commencer dans l'Hexagone.